



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE

M É M O I R E

**SUR LE
RAPPORT PRÉLIMINAIRE ET LA PROPOSITION D'UNE NOUVELLE
DÉLIMITATION DU COMTÉ DE MATANE
DE LA NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE**

PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE

À MATANE

LE 28 MAI 2008

PRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR ROGER BERNIER MAIRE

Monsieur le président,
Messieurs les commissaires,

Permettez-moi, en premier lieu, de vous remercier de nous permettre de participer à cet exercice démocratique. Le conseil de la Municipalité de Saint-Léandre, que je représente ici, apprécie grandement la présence de cette tribune à Matane, à l'intérieur de laquelle nous pouvons exprimer nos opinions et nos attentes quant au travail que la présente Commission effectue.

Je me présente, Roger Bernier, maire de la municipalité de Saint-Léandre.

J'ai été mandaté par le conseil municipal pour venir vous exposer les motifs à l'appui de notre demande visant à maintenir le territoire et les électeurs de Saint-Léandre dans le comté de Matane. Mes collègues et moi estimons que la très grande majorité de la population partage les points de vue que nous vous soumettons.

Précisons d'abord que la municipalité de Saint-Léandre compte à ce jour une population de 418 habitants. Le territoire a une superficie totale de 105,52 km² et il est majoritairement en zonage agricole et forestier.

Elle est également la voisine immédiate des municipalités de Matane, St-Ulric et Sainte-Paule.

Notre municipalité veut attirer l'attention de la Commission sur certaines interrogations qui la préoccupent quant au niveau du découpage proposé, et plus précisément sur celui proposé pour la MRC de Matane.

MODIFICATIONS, CONSÉQUENCES ET PROBLÉMATIQUES :

Le projet de la nouvelle carte électorale propose entre autres pour le comté de Matane, le retrait de quatre municipalités soit celles de Baie-des-Sables, St-Ulric, Saint-Léandre et Sainte-Paule.

Le territoire de trois de ces municipalités est majoritairement assujetties à la Loi sur la protection du territoire agricole, ce qui diminue l'extension résidentielle et par le fait même, diminue l'augmentation de la population souhaitée par une municipalité. En plus, les quatre municipalités visées se retrouveront dans une MRC mais desservie par un autre comté.

La nouvelle carte proposée pour le comté de Matane s'étendra sur 363 kilomètres de long, soit presque la distance entre Matane et Québec et ce, avec un député de moins pour desservir la région. Dans ces conditions, il est difficile de croire que l'accès de l'électeur à son député sera favorisé. Le principe de représentation effective est donc ici mis en cause. Or, il faut comprendre que dans les petites municipalités, la présence du député à ses activités et un signe d'implication et de respect de sa population.

L'objectif poursuivi par la Commission de la représentation électorale est de trouver un équilibre entre le principe de la représentation, fondé sur le nombre de personnes par comté, et la représentation équitable des régions à l'Assemblée nationale est louable. Toutefois, nous sommes d'avis qu'en utilisant ce seul critère qui consiste à établir mathématiquement le nombre de citoyens par comté, la Commission fait fausse route. Cette donnée ne traduit pas la réalité du Québec, en termes de besoins de représentation électorale.

Dans cette nouvelle perspective, les élus actuels sont d'avis que notre population et les organismes socio-économiques verront leur pouvoir de représentation grandement diminué au détriment de communautés plus populeuses.

Dans ce projet qui touche de près le citoyen, l'on a trop vite fait de répondre par un alignement de chiffres débouchant sur une simple opération mathématique. Si nous faisons de même dans le domaine de l'éducation, bon nombre de nos jeunes seraient laissés pour compte. Nous voulons bien que l'on recherche l'équité en terme de représentation, mais le portrait

démographique du Québec est réel, il est celui que nous connaissons. Il faudra être plus imaginatif si notre désir est d'assurer une juste représentation électorale, faisant en sorte que les régions aient une voix efficace à Québec.

Nous pensons qu'une réforme, pour assurer l'équité dans la représentation électorale, est nécessaire. Toutefois, il est primordial d'utiliser des outils autres que l'addition de personnes. Souhaiter atteindre la parité entre les comtés en utilisant comme seul critère le décompte de la population, ne rend pas justice aux comtés ruraux, pas plus d'ailleurs qu'à ceux à forte densité de population. D'autres facteurs tels la dispersion de la population, l'étendue du territoire, le nombre de municipalités à desservir ainsi que le développement de relations privilégiées avec les divers organismes du milieu sont à examiner. De plus, autant les problèmes qui sont propres au milieu rural qu'au milieu très urbanisé devraient sans faute être analysés.

« La démocratie québécoise sera beaucoup mieux servie avec cette nouvelle carte électorale qui est plus équitable et correspond mieux à ce qu'est devenu le Québec. » mentionne le **Directeur général des élections, monsieur Marcel Blanchet**. En présentant ce projet à la population, la Commission de la représentation électorale ne tient nullement compte des frontières naturelles et administratives qui délimitent son territoire

En région éloignée on le sait, actuellement l'on éprouve des difficultés à se faire entendre sur des dossiers à caractère de développement économique. Ce n'est certainement pas avec cette nouvelle carte électorale que nous allons améliorer notre sort.

Comment pouvons-nous espérer développer un sentiment d'appartenance senti et accompagné d'une bonne connaissance du milieu avec la présentation d'un tel concept de découpage de la carte électorale ? Avec un pareil concept, comment espérer voir émerger le poids politique de notre région ?

Dans notre organisation, nous croyons fermement qu'il est requis de développer une pensée systémique, une pensée qui rejoint l'ensemble de notre population. Nous ne tenons pas à travailler dans un contexte qui provoque un éparpillement des ressources humaines, de ces personnes issues

de notre milieu qui prennent des décisions dans les nombreuses sphères d'activités qui préoccupent le citoyen.

Qu'il s'agisse du secteur de la santé, de l'éducation, de l'économie ou de la culture, nous désirons partager notre vision avec les mêmes élus, ceux que nous côtoyons régulièrement et qui proviennent de notre milieu. Nous avons la conviction qu'il s'agit d'une formule gagnante et un gage de réussite. Nous pensons qu'il est primordial de construire une unité de pensée et nous sommes conscients que cela constitue l'ouvrage d'une génération.

Nous osons croire que tout au cours des semaines à venir, des prochains mois, il puisse se dégager un consensus sur les changements souhaités et cela, dans le souci que chacune des régions du Québec soit représentée adéquatement au parlement provincial. Nous demandons à la Commission de la représentation électorale de reconsidérer son projet de découpage de la carte électorale de Matane. Il est primordial de tenir compte du sentiment d'appartenance de la population. C'est d'ailleurs sur la base de ce même critère que s'est effectué le découpage des MRC il y a déjà de nombreuses années.

Dans le but de faire une analyse plus exhaustive de la situation, nous demandons au Directeur général des élections d'utiliser d'autres critères, mis à part celui de faire le décompte des citoyens d'une circonscription.

Merci de votre attention et excellente soirée à vous !!!